

## Bruno Le Maire s'engage à contenir la hausse des prix de l'électricité

« La hausse des prix de l'électricité ne dépassera pas 4 % cette année », titre **Le Parisien** pour une interview de Bruno Le Maire. Sur la promesse d'une hausse limitée à 4 %, il déclare : « Entre une baisse de la fiscalité sur l'électricité et la solution trouvée avec EDF, la facture d'électricité des Français n'augmentera pas de plus de 4 % sur toute l'année 2022. C'est un effort considérable de l'Etat et d'EDF. Sans ces mesures, la hausse aurait été de plus de 35 % au 1<sup>er</sup> février. La décision que nous avons prise est massive et efficace. » A propos des entreprises qui ne sont pas au tarif réglementé, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance indique : « Toutes les entreprises, sans exception, bénéficieront bien d'une baisse du tarif de leur électricité par rapport à la logique du marché, grâce à la fiscalité et à l'électricité nucléaire. Au final, nous garantissons à tous les particuliers et à toutes les entreprises une électricité à prix abordable. Face à la flambée des prix de l'énergie, aucun autre pays européen ne fait la même chose pour protéger le pouvoir d'achat de ses compatriotes. » Par ailleurs, Bruno Le Maire affirme qu'il « n'y aura pas de rattrapage conduisant à une nouvelle hausse l'an prochain. Enfin, sur les exonérations de charge pour les entreprises qui souffrent de la pandémie : « Je suis prêt à réfléchir à des mesures complémentaires à la fin du mois de janvier si nécessaire. Nous regardons quelles sont les mesures qui seraient le plus efficaces. L'exonération de charge fait partie des options. Mais je veux que ces aides soient réservées aux entreprises les plus en difficulté. (...) Je suis aussi comptable de l'argent des Français : il doit aller à ceux qui en ont besoin », conclut Bruno Le Maire. (**Le Parisien**, p.4)